

## CONVOCATIONS

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### GDF SUEZ

Société anonyme au capital de 2 412 824 089 euros  
Siège social : 1, place Samuel de Champlain – 92400 Courbevoie  
542 107 651 R.C.S Nanterre

#### AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 28 AVRIL 2014

Les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte, **lundi 28 avril 2014 à 14 heures 30**, au Palais des Congrès, 2, place de la Porte Maillot, 75017 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous.

#### ORDRE DU JOUR

#### RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Approbation des opérations et des comptes annuels de l'exercice 2013 (*1<sup>re</sup> résolution*) ;

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2013 (*2<sup>e</sup> résolution*) ;

Affectation du résultat et fixation du montant du dividende de l'exercice 2013 (*3<sup>e</sup> résolution*) ;

Approbation des conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de commerce (*4<sup>e</sup> résolution*) ;

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société (*5<sup>e</sup> résolution*) ;

Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire (Ernst & Young et Autres) (*6<sup>e</sup> résolution*) ;

Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire (Deloitte & Associés) (*7<sup>e</sup> résolution*) ;

Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes suppléant (AUDITEX) (*8<sup>e</sup> résolution*) ;

Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes suppléant (BEAS) (*9<sup>e</sup> résolution*) ;

#### RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider, avec maintien du droit préférentiel de souscription, (i) l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de filiales de la Société, et/ou (ii) l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (*10<sup>e</sup> résolution*).

Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider, avec suppression du droit préférentiel de souscription, (i) l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de filiales de la Société, et/ou (ii) l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (*11<sup>e</sup> résolution*).

Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières diverses avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier (*12<sup>e</sup> résolution*).

Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission de titres avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en application des 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> résolutions, dans la limite de 15% de l'émission initiale (*13<sup>e</sup> résolution*).

Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières diverses en rémunération des apports de titres consentis à la Société dans la limite de 10% du capital social (*14<sup>e</sup> résolution*).

Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des salariés adhérents de plans d'épargne du groupe GDF SUEZ (*15<sup>e</sup> résolution*).

Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en faveur de toutes entités constituées dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actionnariat salarié international du groupe GDF SUEZ (*16<sup>e</sup> résolution*).

Limitation du plafond global des délégations d'augmentation de capital immédiate et/ou à terme (*17<sup>e</sup> résolution*).

Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (*18<sup>e</sup> résolution*).

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues (*19<sup>e</sup> résolution*).

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions en faveur d'une part de l'ensemble des salariés et mandataires sociaux des sociétés du Groupe (à l'exception des mandataires sociaux de la Société) et d'autre part des salariés participant à un plan d'actionnariat salarié international du groupe GDF SUEZ (*20<sup>e</sup> résolution*).

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions en faveur de certains salariés et mandataires sociaux des sociétés du Groupe (à l'exception des mandataires sociaux de la Société) (*21<sup>e</sup> résolution*).

Majoration du dividende au bénéfice de tout actionnaire qui justifie, à la clôture d'un exercice, d'une inscription nominative depuis deux ans au moins et du maintien de celle-ci à la date de mise en paiement du dividende versé au titre de cet exercice (*22<sup>e</sup> résolution*).

Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale et pour les formalités (*23<sup>e</sup> résolution*).

**RÉSOLUTIONS CONSULTATIVES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à Monsieur Gérard MESTRALLET, Président-Directeur Général (**24<sup>e</sup> résolution**).

Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à Monsieur Jean-François CIRELLI, Vice-Président, Directeur Général Délégué (**25<sup>e</sup> résolution**).

**DÉLIBÉRATION RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

**AMENDEMENT DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE DU FCPE LINK FRANCE 1 ET 2 PLACE SAMUEL DE CHAMPLAIN, FAUBOURG DE L'ARCHE, 92930 PARIS LA DEFENSE CEDEX, EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE R.225-71 DU CODE DE COMMERCE ET DE L'ARTICLE 8.2 DU REGLEMENT DU FCPE LINK FRANCE**

**RÉSOLUTION A (Résolution non agréée par le Conseil d'Administration)****Amendement à la résolution n° 3 présentée par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2014**

Compte tenu du contexte économique défavorable, et afin de limiter le recours à l'endettement tout en augmentant la capacité d'investissement du Groupe, notamment en matière de recherche & développement et d'infrastructures, l'Assemblée Générale décide, en place et lieu du dividende proposé à la 3<sup>ème</sup> résolution, que le montant des dividendes versés au titre de l'exercice 2013 soit fixé à 0,83 euro par action, incluant l'acompte de 0,83 euro par action déjà versé le 20 novembre 2013.

---

**PARTICIPATION A L'ASSEMBLÉE****1. Modalités de participation à l'Assemblée**

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il détient, a le droit de participer personnellement à l'Assemblée Générale, de s'y faire représenter par un mandataire, personne physique ou morale, de son choix, de voter à distance, ou de donner pouvoir au Président de l'Assemblée, à condition de **pouvoir justifier de la propriété** de ses titres, trois jours ouvrés au moins avant la date de l'Assemblée Générale, conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce :

- pour les **titulaires d'actions au nominatif**, par l'inscription, sur les registres de la Société, des actions dans son compte de titres nominatifs ;
- pour les **titulaires d'actions au porteur**, par l'enregistrement comptable des titres dans le compte de titres au porteur tenu par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité, qui gère son compte de titres au porteur.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité doit être constaté par une attestation de participation, délivrée par ce dernier. Cette attestation de participation doit être annexée au formulaire de vote à distance (par correspondance) ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté, par l'intermédiaire inscrit. Une attestation de participation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant assister personnellement à l'Assemblée Générale et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale Mixte de GDF SUEZ étant fixée au **lundi 28 avril 2014**, la limite du troisième jour ouvré précédant ladite Assemblée est le **mercredi 23 avril 2014 à zéro heure (heure de Paris)** et celle du troisième jour calendaire précédant ladite Assemblée est le **vendredi 25 avril 2014 à minuit (heure de Paris)**.

Les actionnaires, désirant **assister personnellement** à l'Assemblée, peuvent demander leur carte d'admission :

- pour les **titulaires d'actions au nominatif** : en s'adressant à la Société Générale, mandataire de GDF SUEZ, à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation qui leur sera adressée. Les demandes de cartes d'admission devront, pour être prises en compte, parvenir à la Société Générale, Service des assemblées générales, au plus tard le troisième jour ouvré avant la date de l'Assemblée ;
- pour les **titulaires d'actions au porteur** : en s'adressant à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte de titres.

Les actionnaires, souhaitant **se faire représenter** à l'Assemblée par un mandataire de leur choix, voter à distance ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée, dans les conditions prévues à l'article L.225-106 I du Code de commerce, peuvent adresser le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui doit, pour être pris en compte, parvenir à la Société Générale au plus tard trois jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale :

- pour les **titulaires d'actions au nominatif** : à la Société Générale à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation qui leur sera adressée ;
- pour les **titulaires d'actions au porteur** : à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte de titres.

Ce formulaire est à la disposition de tout actionnaire qui en fait la demande par écrit à la Société Générale, Service des assemblées générales, Sgss/Sbo/Cis/Iss/Gms, CS 30812, 44304 Nantes Cedex 3, ou auprès de l'intermédiaire habilité teneur de compte de titres des actionnaires au porteur.

L'actionnaire ayant choisi de se faire représenter par un mandataire de son choix, peut notifier cette désignation ou la révoquer :  
— par courrier postal envoyé, soit directement pour les actionnaires au nominatif, soit par l'intermédiaire habilité teneur du compte titres pour les actionnaires au porteur. Ce courrier doit, pour être pris en compte, parvenir à la Société Générale, Service des assemblées générales, à l'adresse susmentionnée, au plus tard **trois jours calendaires** avant la tenue de l'Assemblée ;

— conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification par un actionnaire de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, en se connectant sur le site internet [www.nominet.socgen.com](http://www.nominet.socgen.com), s'il est titulaire d'actions au nominatif, ou sur le site VOTACCESS, s'il est titulaire d'actions au porteur selon les modalités décrites au point 2 ci-après.

Si un actionnaire cède ses titres postérieurement à la transmission de ses instructions et avant le **troisième jour ouvré** précédant la date de l'Assemblée Générale, son intermédiaire bancaire ou financier habilité teneur de son compte de titres au porteur devra notifier cette cession à la Société Générale, Service des assemblées générales, à l'adresse susmentionnée, qui invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir ou la carte d'admission.

**2. Modalités de vote par internet à l'Assemblée**

GDF SUEZ met à la disposition de ses actionnaires un site dédié au vote par internet préalablement à l'Assemblée. Ce site internet dédié permet à chaque actionnaire de choisir son mode de participation par des moyens de télécommunication préalablement à l'Assemblée Générale dans les conditions définies ci-après :

— **Les titulaires d'actions au nominatif** se connectent au site de gestion de leurs avoirs au nominatif Nominet ([www.nominet.socgen.com](http://www.nominet.socgen.com)) en utilisant le code d'accès **Nominet** repris sur le formulaire de vote qui leur sera adressé (ou dans le courrier électronique pour ceux qui ont choisi ce mode de convocation). Le mot de passe de connexion au site leur a été donné par courrier lors de leur entrée en relation avec Société Générale Securities Services. Ce mot de passe peut être ré-envoyé en cliquant sur « perte de vos identifiants » sur la page d'accueil du site.

Ils devront ensuite suivre les instructions dans leur espace personnel en cliquant sur le lien de la rubrique « Assemblée(s) » situé sous l'intitulé « OPERATION(S) EN COURS » puis sélectionner l'assemblée concernée. Ils devront alors cliquer sur « Voter » pour accéder au site de vote.

Cet espace internet sécurisé et dédié au vote préalable à l'Assemblée Générale Mixte sera ouvert **à partir du mercredi 9 avril 2014 à 9h00 et jusqu'au vendredi 25 avril 2014 à 15h00 (heure de Paris)**, dernier jour ouvré avant la date de l'Assemblée Générale.

— **Les titulaires d'actions au porteur** souhaitant voter par internet, préalablement à l'Assemblée Générale, devront se connecter, avec leurs codes d'accès habituels, sur le portail de leur établissement dédié à la gestion de leurs avoirs. Pour accéder au site VOTACCESS et voter, il leur suffit de cliquer sur l'icône qui apparaîtra sur la ligne correspondant à leurs actions GDF SUEZ.

**Il est précisé que seuls les titulaires d'actions au porteur dont l'établissement teneur de compte a adhéré au système VOTACCESS pourront y accéder. Le site internet VOTACCESS sera ouvert à partir du mercredi 9 avril 2014 à 9h00 jusqu'au vendredi 25 avril 2014 à 15h00 (heure de Paris).**

Il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre les derniers jours pour voter, cela afin d'éviter d'éventuels engorgements des communications par internet qui auraient pour conséquence l'absence de prise en compte du formulaire de vote électronique.

### 3. Modalités de dépôt de questions écrites

Conformément à l'article L.225-108 alinéa 3 du Code de commerce, les actionnaires ont la faculté d'adresser des questions écrites au Président du Conseil d'Administration, jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le **mardi 22 avril 2014 à minuit (heure de Paris)**, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception envoyée à : GDF SUEZ, Secrétariat Général, 1 place Samuel de Champlain, 92400 Courbevoie.

Conformément audit article, il est précisé qu'une réponse commune pourra être apportée à ces questions dès lors qu'elles présenteront le même contenu ; les réponses aux questions écrites seront publiées directement sur le site internet de la Société ([www.gdfsuez.com](http://www.gdfsuez.com), rubrique Actionnaires).

### 4. Documents destinés aux actionnaires

Les actionnaires pourront se procurer les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce, dans les délais prévus par la loi, par demande adressée à la Société Générale, Service des assemblées générales, à l'adresse susmentionnée.

Le texte des résolutions peut être consulté sur le site internet de la Société depuis le vendredi 7 mars 2014.

L'ensemble des documents et informations destinés aux actionnaires, visés à l'article R.225-73-1 du Code de commerce, peuvent être consultés sur le site internet de GDF SUEZ ([www.gdfsuez.com](http://www.gdfsuez.com), rubrique Actionnaires) pendant une période ininterrompue débutant au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, soit le **lundi 7 avril 2014**. Ils sont également disponibles au siège de la Société ou peuvent leur être adressés sur demande faite à la Société Générale, Service des assemblées générales, à l'adresse susmentionnée.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

1400972